

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 07 septembre 2016

L'AN deux mil seize, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Pierre, Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE,

Mmes Marie Noëlle AROTCE, Patricia TICOULET, Elisabeth GOYTINO, Agnès BORDENAVE, Claudine BISCAY.

Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, Michel DIHARCE, Michel DUTREUILH, Jean Louis FOURCADE, Xavier IRIBARREN, Michel LASCARAY, Arnaud ASTABIE, Charles MASSONDO, Olivier DARRIEUX-JUSON, Stéphane IROLA.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme Carole GOBBI.

Mr Daniel LEIBAR.

Madame Marie Noëlle AROTCE a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 10 août 2016

Le compte rendu de la réunion du 10 août 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Mise en séparatif du réseau d'assainissement

Lors de sa réunion du 14 septembre dernier, le comité syndical du syndicat d'assainissement a abordé le sujet du déversement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement ainsi que le projet d'une étude de mise en séparatif des réseaux dans les bourgs les plus impactés : Aicirits-Camou-Suhast, Béhasque-Lapiste et Saint-Palais, dont le coût estimatif est de 24 000 euros H.T.

Les principaux objectifs de cette étude étaient de cartographier précisément les réseaux d'eaux pluviales et d'établir un programme de travaux à réaliser en fonction des travaux d'aménagement de voirie prévus par les communes.

Ce projet a été élaboré suite à la non-conformité déclarée pour 2015 par les services de la DDTM sur le système de collecte des effluents vers la station d'épuration de Saint-Palais : 39 % d'effluents non traités (by passés par entrée de station vers le milieu naturel) pour une norme de 5 %. Ces données ne tiennent pas compte des volumes déjà déversés vers le milieu naturel par les déversoirs d'orage situés en amont sur les réseaux, estimés à 15 000 m³ / jour lors des épisodes pluvieux. Ces volumes proviennent des écoulements massifs d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires lors des pluies qui sont de plus en plus intenses.

Les services de l'Agence de l'Eau ont précisé que cette étude n'était pas éligible à l'attribution d'une subvention car incomplète. L'Agence de l'Eau favorise en effet la réalisation d'une étude plus globale de type schéma directeur des eaux pluviales visant à la réalisation d'un zonage des eaux pluviales, par ailleurs prévue par la réglementation.

C'est pourquoi, le comité syndical a décidé de suspendre le lancement de la première étude et de proposer aux communes membres, la réalisation d'une étude groupée de type schéma directeur eaux pluviales. Cette étude globale, estimée à 50 000 euros H.T., peut être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau. Intéressé par la partie mise en séparatif des réseaux d'assainissement, le syndicat d'assainissement propose de participer également à hauteur de 25 %, soit 25 % restant à partager entre les communes adhérentes au projet. Ce financement est estimé entre 1 000 € et 2 000 € pour les communes les plus modestes et entre 5 000 € et 6 000 € pour les plus importantes.

Il est à noter également que l'Agence de l'Eau conditionne une partie des aides versées au syndicat (réalisation de bassins tampons) à la réalisation de cette étude.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le principe de la réalisation d'une étude de type schéma directeur eaux pluviales sachant que la décision finale sera prise à l'issue de la consultation des bureaux d'études, lorsque le coût sera connu.

3°) – Compte rendu de la réunion de la commission « Travaux » du 1^{er} septembre 2016

– Mobilier urbain

Sur la place du Foirail les potelets anti-stationnement sont systématiquement abimés par les véhicules.

Se pose la question de savoir s'ils sont bien placés et s'il ne faudrait pas les remplacer par des bornes plus basses.

La borne automatique qui se trouve au bout de la voie de livraison ne fonctionne pas correctement.

On constate également la vitesse excessive de circulation des véhicules sur la place
Un courrier a été transmis au maître d'œuvre de l'opération pour solliciter une réunion sur place.

- Jardin de l'espace Chemins Bideak

On constate qu'il faut arroser le jardin quotidiennement, ce qui n'était pas prévu au départ. Il en découle deux difficultés :

- problème de temps par rapport aux horaires d'ouverture,
- manque de pression sur l'alimentation en eau du jardin.

La solution consiste à installer une pompe dans le puits de la propriété TOUZAA.

Il faudrait faire rajouter de l'éclairage sur l'entrée de la grotte et la sortie du cloître.

Les travaux d'éclairage du parking seront réalisés au mois d'octobre.

- Réseau d'eau pluviale au lotissement Hego Alde

Concernant l'écoulement des eaux pluviales du lotissement, rendez-vous doit être pris avec le propriétaire riverain par chez qui le réseau doit passer et un puisard sera réalisé sur la voie du lotissement.

- Elagage des arbres chemin d'Ithorrotch

Des arbres, appartenant à la commune et à plusieurs autres propriétaires, situés le long du chemin d'Ithorrotch menacent la sécurité de la voie.

Il est proposé aux riverains concernés de mutualiser le coût de ce travail, et de partager les frais au prorata du temps passé par l'entrepreneur sur chaque propriété.

- Eclairage du cabanon situé à proximité de l'aire de pétanque

Les utilisateurs du site sollicitent l'alimentation électrique du cabanon. Ils prendront en charge une partie des travaux.

- Terrain mis à la disposition du centre hospitalier pour l'aménagement du parking.

Le centre hospitalier a aménagé un parking sur le terrain communal mis à leur disposition.

Un bail emphytéotique sera établi.

- Mur de la propriété D

Lors des inondations de juillet 2014 le mur de la propriété D. est tombé sur le domaine public.

Depuis cette date, plusieurs courriers, restés sans suite, ont été adressés afin que les gravas soient enlevés.

Des démarches seront entreprises pour contraindre M.D. de libérer le domaine public.

4°) – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

La Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a confié le rôle de correspondant au Centre de Gestion de la Fonction Publique afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers.

Afin d'établir les domaines d'intervention du Centre de Gestion et les attributions respectives du Centre de Gestion et de la Collectivité, la signature d'une convention est proposée.

Cette convention ne modifie pas les modalités actuelles de formation, d'information et de traitement des dossiers des fonctionnaires relevant de la CNRACL et ne prévoit aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5°) – Fixation des tarifs de l'Espace Chemins-Bideak

Il est proposé de modifier la délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2016 fixant les tarifs d'entrée à l'espace Chemins-Bideak, afin d'accorder la gratuité de l'entrée pour les acteurs du tourisme, les journalistes et les accompagnateurs des personnes handicapées abonnées, et d'appliquer le tarif groupe à partir de 6 personnes.

L'assemblée, à la majorité de seize voix « pour » et une abstention, émet un avis favorable.

6°) - Augmentation du montant de l'encaisse maximum de la régie de l'espace Chemins Bideak

Conformément à la délibération du conseil municipal du 13 avril 2016, créant la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la vente de tickets d'entrées, de la vente de produits dérivés et de la location de salles à l'espace Chemins Bideak, le montant maximum de l'encaisse s'élève à 1500 euros.

Lorsqu'il y a des animations à entrées payantes, ce montant est très vite atteint ce qui contraint d'effectuer des versements fréquents au Trésor.

Il est proposé, dans ce cas, d'augmenter ce montant maximum d'encaisse à 2 500 euros.

Le conseil municipal, à la majorité de seize voix « pour » et une abstention, donne son accord.

7°) – Signature d'une convention de mise à disposition de main d'œuvre salariée avec le Groupement d'Employeurs

Le contrat de travail saisonnier de l'agent de l'espace « Chemins-Bideak » arrive à son terme le 17 octobre 2016.

Dans l'attente d'une solution pérenne, il est proposé de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Groupement d'Employeurs pour une durée de dix-huit mois.

L'assemblée, à la majorité de quinze voix « pour », une voix « contre » et une abstention, autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

8°) – Convention de partenariat relative au conseil en énergie partagée

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat Départemental d'Energie a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser les consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Conformément à la délibération du bureau syndical, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1^{er} janvier de l'année en cours

et la collectivité s'engage pour trois années dans la démarche, soit pour Saint-Palais : 498.75 € par an.

Du débat qui suit, il ressort :

- A-t-on besoin d'un conseiller en énergie pour réaliser ce travail ?
- Après cette étude, ira-t-on dans cette démarche ?
- Cette étude, qui ne coûte pas cher, dira ce qu'il conviendra de faire par la suite.
- Dans la question qui suit, vous verrez que l'on a commencé à nous y pencher.

Le conseil municipal, à la majorité de quatorze voix « pour » et trois abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

9°) – Electrification rurale : remplacement des ballons fluorescents par des luminaires LED

Le Syndicat Départemental d'Énergie a procédé à l'étude des travaux d'éclairage public pour le remplacement des ballons fluorescents par des luminaires LED au lotissement Lagarrague, sur l'avenue du Bois de la Ville et sur l'avenue Frédéric de Saint-Jayme.

Le montant des travaux est évalué ainsi qu'il suit :

- Luminaires sur console :	22 387,73 €
- Luminaires sur candélabres :	26 400,00 €
- Assistance MOA, MOE, imprévus	4 878,77 €
- Frais de gestion du SDEPA	2 236,10 €
TOTAL :	55 902,60 €

Le financement prévisionnel de l'opération se décomposant ainsi :

- Participation du SDEPA	16 500,00 €
- F.C.T.V.A.	8 803,45 €
- Participation de la commune	28 363,05 €
- Participation de la commune aux frais de gestion	2 236,10 €
TOTAL :	55 902,60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve le montant des travaux et le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

DIT que la participation de la commune s'effectuera par emprunt du syndicat.

10°) – Demande de participation du collège d'Amikuze

Le Collège d'Amikuze sollicite une subvention de la commune afin que les élèves puissent participer à des actions d'éducation artistique et culturelle (partenariat avec la Scène Nationale de Bayonne, sorties à Bordeaux, aux musées, au cinéma de Saint-Palais, interventions de spécialistes des spectacles vivants, de l'usage d'internet, de l'éducation à la santé et à la sauvegarde de l'environnement, participation aux rencontres chorales d'Hasparren...).

Considérant que les collèges sont de la compétence du conseil régional, le conseil municipal, à la majorité de 15 voix décide de répondre négativement (2 votes favorables pour verser une subvention).

11°) – Règlement de factures

Guillaume et Antoine TROUILLARD sont venus à Saint-Palais pour effectuer les travaux de finition de la fresque à l'Espace Chemins Bideak et participer à l'inauguration du site.

Ce déplacement a nécessité un hébergement en demi-pension en chambre d'hôte pendant trois nuits.

Le montant de la prestation s'élève à 390 euros.

Le conseil municipal à la majorité de 11 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions, émet un avis favorable au règlement de cette dépense.

Madame Lutxi NESPRIAS est venue à Saint-Palais, pour organiser un concert de piano à l'espace Chemins Bideak le 28 juillet 2016.

Les frais de déplacement s'élèvent à 148.90 €.

Le conseil municipal à la majorité de 11 voix « pour », 4 voix « contre » et 2 abstentions, émet un avis favorable au règlement de cette dépense.

12°) – Questions diverses

a) Bilan de la journée de l'Elevage par Michel DIHARCE

« Une très belle journée, environ 270 bêtes : Blonde d'Aquitaine, Prim'Holstein, quelques chevaux et brebis. Une vingtaine d'exposants et beaucoup de visiteurs.

Je remercie la Chambre d'Agriculture Départementale d'avoir choisi Saint-Palais au Pays Basque (cela se fait une année au Pays Basque et une année au Béarn).

Je remercie Christian MONGABURE et son équipe technique, la Communauté de Communes, les techniciens de la Chambre d'Agriculture, les concessionnaires de machines agricoles pour le prêt de tracteurs, les éleveurs, l'entreprise Oyhamburu, les Communes de Garris, Morlaas, Bidache, Saint-Jean-Pied-de-Port, Sauveterre-de-Béarn, Mauléon qui ont mis du matériel à disposition, les groupes Lur Berri, Agrileader et Massondo pour le prêt des estrades.

Je finis par attribuer un carton rouge aux organisateurs de la manifestation pour le Château d'Etcharry. La manifestation elle-même est démocratique, elle était pacifique devant la mairie puis s'est déplacée vers la place Jean Errecart pour rencontrer les élus et les représentants de l'Etat (normal car à 9 H 30 avait lieu l'inauguration des nouveaux locaux de la Chambre d'Agriculture Territorial du P.B. en hommage au défunt Président Jean Michel ANXOLABEHÈRE.

Quand Mr Guy ESTRADÉ, nouveau Président a commencé son discours, sous les yeux de l'épouse, des deux filles et de la maman de Jean Michel, il a reçu un bronca de cris et de sifflets, et je trouve cela ignoble et irrespectueux vis-à-vis de la famille de Jean-Michel. »

Mr IROLA, présent à la manifestation réfute ces dires puis sollicite une délibération du conseil municipal afin qu'il se positionne par rapport à la fermeture et la vente du site d'Etcharry par l'AFMR.

La décision de fermeture et de vente étant déjà actée, cette action est maintenant inutile.

b) Bilan du spectacle de Pier Pol Berçaitz

Le coût du spectacle s'élève à 21 100 euros. Le produit des entrées (518 à 20 €) s'est élevé à 10 360 euros.

Conformément à la décision de l'assemblée du 10 août, le déficit de 10 740 euros sera partagé entre la Commune et l'Institut Jean Errecart.

c) Euskararen Urtaroa

Madame Claudine BISCAY fait part de son désaccord sur le mode de fonctionnement de la commission « culture » et notamment par rapport à l'organisation de « Euskararen Urtaroa ».

A la suite de la réunion du conseil municipal du mois de juillet, elle a réservé :

- le groupe de danseurs Zarena Zarelako : coût 300 €

- le groupe Zazpietan Lehena pour une représentation de jota en basque : coût 900 €

Il y aura d'autres frais tels que sono, publicité... Etc, et le budget n'a pas été établi.

Elle ajoute qu'il s'agit d'un travail de groupe et de commission, et sollicite l'organisation d'une réunion.

La commission « culture » se réunira le vendredi 26 septembre 2016 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30